

Contre-projet indirect à l'initiative « Pour des prix équitables »

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous avoir associé à la consultation concernant le contre-projet indirect à l'initiative « Pour des prix équitables ».

Nos observations et remarques sont les suivantes :

D'une manière générale, nous saluons la volonté du Conseil fédéral d'agir dans ce dossier.

Nous soutenons les mesures proposées qui visent à limiter les surcoûts imposés aux entreprises exportatrices de notre pays, qui souffrent actuellement beaucoup des conditions d'approvisionnement parfois inacceptables et non concurrentielles qui leur sont imposées par des fournisseurs au seul motif qu'elles sont localisées en Suisse.

Par contre, nous regrettons, au vu de l'ensemble du rapport, qu'il n'y ait pas une volonté plus marquée de réduire l'îlot de cherté qu'est la Suisse. Les prix excessifs ne concernent en effet pas seulement l'approvisionnement de nos entreprises exportatrices en produits importés, mais également l'ensemble de l'économie suisse, les administrations publiques et, surtout, les citoyens-consommateurs qui, en finalité, subissent les conséquences. Outre l'impact direct sur le pouvoir d'achat, ces distorsions induisent une hausse significative du tourisme d'achat dans les zones frontalières, les prix pratiqués sur le marché suisse pour des produits identiques étant majorés de manière totalement disproportionnée.

Une solution inventive serait que la loi sur les cartels et autres restrictions à la concurrence soit adaptée pour ce type de lutte, en permettant à une autorité administrative (le SECO, ou la surveillance des prix, par exemple) ou encore à des associations de défense des consommateurs, de saisir la COMCO (qui pourrait infliger des sanctions très importantes) lorsque des prix sont fixés de façon manifestement abusive dans des secteurs particuliers. Nous pensons, par exemple au secteur médical (les médicaments sont si bon marché chez nos voisins), ou à des secteurs dans lesquels nous n'avons pas d'industrie en Suisse, comme celui de l'automobile ou des appareils électroniques. Dans les domaines qui ne touchent en rien à la compétitivité de nos entreprises, il nous semble que des voies de droit et des principes légaux pourraient être créés et définis pour faire véritablement baisser certains prix au profit des consommateurs et des consommatrices.

Nous souhaiterions également que le champ d'application de la loi puisse aussi s'étendre aux ventes en ligne sur Internet (géoblocage), lesquelles ne vont cesser de croître dans une économie mondialisée et numérisée. Les actions de droit que nous invoquons plus haut pourraient naturellement aussi s'étendre au e-commerce, car on ne voit pas ce qui peut justifier qu'un disque ou un livre téléchargé depuis un site de vente électronique international coûte beaucoup plus cher en Suisse qu'à l'étranger.

En résumé, si nous pouvons soutenir le contre-projet, il reste nettement insuffisant à ce stade. Des mesures plus incisives devraient être prises pour induire une réelle baisse des prix en faveur des consommateurs et consommatrices de notre pays, à défaut de quoi nous continuerons à soutenir l'initiative parallèlement au contre-projet indirect.

En vous remerciant encore de nous avoir associé à cette consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 21 novembre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND